Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260321-03022026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 16 mars 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 19
votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à quatorze heures zéro minute, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale par Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire sortant, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : /
Était excusé : /
Le Conseil municipal a choisi Monsieur Florian DEROUET comme secrétaire.

Délibération n° 03-02-2026
Objet : Détermination du nombre de conseillers délégués

Monsieur le Maire propose de créer deux postes de conseillers municipaux délégués.
Monsieur le Maire précise que les délégations aux conseillers municipaux délégués sont fixées par arrêtés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
DECIDE de créer deux postes de conseillers délégués.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.